

LES JURIDICTIONS CRIMINELLES : DE L'ORDONNANCE DE MISE EN ACCUSATION À L'AUDIENCE CRIMINELLE

Plan de la formation du mardi 18 avril 2023

Maître Grégory DORANGES

Avocat Spécialiste en Droit Pénal

I – RAPPEL DES PRINCIPES THÉORIQUES

A. La démystification de la juridiction criminelle

1. De la juridiction criminelle aux juridictions criminelles
 - a. La Cour d'assises
 - b. La Cour criminelle départementale
2. L'argumentation devant la Cour d'assises
 - a. Le principe de l'oralité des débats
 - b. Le « donné acte » et la gestion des incidents

B. De la stratégie de l'avocat dans un dossier criminel

1. Face à la Cour d'assises
 - a. Face au Président de la Cour d'assises
 - b. Face aux jurés
2. Le rapport avec le client
 - a. L'accès à l'accusé incarcéré
 - b. La libre communication avec l'accusé

II – LE PROCÈS DEVANT LA COUR D'ASSISES

A. La préparation du procès devant la Cour d'assises

1. L'analyse du dossier
 - a. L'accès au dossier
 - b. La question des nullités
2. La préparation de l'accusé
3. La réunion préparatoire criminelle

B. L'ouverture du procès devant la Cour d'assises

1. La composition du jury d'assises
2. L'audience criminelle
 - a. Le rapport liminaire du Président
 - b. Les interrogatoires & les dépositions

III – VERS LA DÉCISION DE LA COUR D'ASSISES

A. Les réquisitions et la plaidoirie

1. Les réquisitions de l'avocat général
2. La plaidoirie de l'avocat
 - a. L'avocat de la partie civile
 - b. L'avocat de la défense

B. Le verdict de la Cour d'assises

1. Le vote sur la décision
2. L'exigence de motivation